

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 janvier 2016



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme CHARRET-GODARD

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. GERVAIS (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir MME ERSCHENS)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Contrat de Redynamisation du Site de Défense BA 102 de Dijon et de son agglomération - Approbation du contrat**

Monsieur Martin, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du vaste plan de restructuration engagé par la Défense sur la période 2008 à 2015, le Ministre de la Défense a décidé le 14 octobre 2014 la fermeture de la BA 102 de Dijon-Longvic à l'été 2016.

Pour favoriser la revitalisation économique du bassin affecté par cette mesure, le Premier Ministre a décidé de mobiliser au profit de ce territoire un Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD), appuyé par des aides exceptionnelles mises en place par l'État, et dont la signature est prévue fin 2015.

A partir d'une stratégie de développement économique durable définie par les acteurs locaux et d'un diagnostic partagé, ce dispositif partenarial, piloté par le Préfet de la Côte d'Or, doit permettre d'engager

sur une durée de 4 à 5 ans un plan d'actions avec pour ambition de régénérer rapidement un niveau d'activité et d'emploi au moins équivalent à celui supprimé.

Pour assurer le pilotage et le suivi de ce dispositif, le Préfet de Côte d'Or a installé le 14 novembre 2014 un comité de site associant les collectivités territoriales concernées et les principaux partenaires économiques locaux. Cette instance, présidée par le Préfet, a eu pour mission de dégager des axes stratégiques prioritaires de redéveloppement local. Les orientations arrêtées, déclinées en un plan d'actions adaptées à l'impact constaté et à l'objectif de revitalisation territoriale poursuivi, servent de fondement au CRSD.

L'étude d'impact réalisée par l'INSEE a estimé que la fermeture de la BA 102 occasionnerait pour l'agglomération dijonnaise une perte estimée à 1.640 emplois, assignant par conséquent au CRSD l'objectif de recréer ou de maintenir, d'ici 2019, ce nombre d'emplois sur le territoire du Grand Dijon au travers d'un plan d'actions.

Pendant l'été 2015, alors en pleine élaboration du CRSD de Dijon et de son agglomération, une première mesure significative de compensation a été annoncée par l'Etat avec l'implantation sur le site de la BA 102 d'une Ecole de la Gendarmerie. Cela se traduit par la reprise intégrale du site à l'exception du périmètre de l'aéroport civil et d'une emprise destinée à rester militaire. Dans l'état de connaissances actuelles du projet, il s'agit à terme de la présence de 179 cadres permanents et d'environ 720 élèves gendarmes logés et nourris sur le site.

Compte-tenu de l'importance de cette implantation, les partenaires du CRSD, réunis en Comité de Site le 12 octobre dernier à la Préfecture, ont décidé de recentrer leur approche sur trois axes stratégiques de redynamisation économique:

- la pérennisation des activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures et permettre le développement d'une zone d'activité économique ;
- l'accompagnement et le renforcement du pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie ;
- le développement des PME du territoire avec la mise en place d'un outil de prêt à taux zéro, par le biais de Dijon Développement (Devemploi21).

Sur un budget total prévisionnel de 29,7 M€, l'Etat est sollicité pour un montant de 6,02 M€ conformément au Contrat CRSD ci-joint.

Il est précisé que l'activité aéroportuaire ciblée dans l'axe 1 ne modifie en aucun cas la stratégie du syndicat mixte.

Seuls seront maintenus sur le site :

- l'activité sanitaire
- l'activité des vols d'affaires
- les avions basés.

En aucun cas, une activité de tourisme low cost ne sera installée.

Le CRSD a été examiné en Comité Technique Interministériel le 3 novembre 2015 en vue d'une décision par le Premier Ministre.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) BA 102 de Dijon et de son agglomération ;

2 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 46**

**Abstentions : 13**